

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY

### COMPTE-RENDU

#### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021

Lieu de la séance : SAVENAY

#### **Présents :**

Messieurs :

A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, Y. COURIO, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD

Mesdames :

V. BARRILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER

**Nombre de membres en exercice : 36**

**Quorum = 13**

**Nombre de conseillers présents : 29**

**Procurations : 6**

**Absent excusé : 1**

**Nombre de votants : 35**

#### **Absents excusés ayant donné procuration à :**

R. GUYON pouvoir à V. BARRILLAU  
E. SABATHIER pouvoir à C. SACHOT  
M. JANVIER pouvoir à P. BRIAND  
A. HAMMERSCHMIDT pouvoir à Y. COURIO  
E. LE QUENVEN pouvoir Y. TAILLANDIER  
S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD

#### **Absent excusé :**

T. GADAIS

**Présidence : R. NICOLEAU**  
**Secrétaire de séance : J. TATARD**

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021

Le Président soumet au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 mars 2021. Le procès-verbal n'appelle pas de remarques, il est approuvé.

### 1- AVIS SUR LE PROJET DE SRADDET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

**Rapporteur :** Madame Claire TRAMIER, Vice-président délégué à l'aménagement de l'espace, l'urbanisme et l'habitat

Estuaire et Sillon a reçu pour avis en tant que personne publique associée le projet de SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Le SRADDET est un schéma régional de planification institué par la loi NOTRe suite à la mise en place des nouvelles Régions en 2016. Il fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de l'intermodalité (SRI), schéma régional climat air énergie (SRCAE) et SRCE.

Le SRADDET document stratégique, prospectif est opposable aux collectivités (prise en compte de ses objectifs et compatibilité aux règles). Il devra d'abord être pris en compte par le SCoT puis les PLUi devront être mis en compatibilité avec le SCoT. Il fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional dans plusieurs domaines : équilibre et l'égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et la gestion des déchets.

L'intérêt de ce premier exercice de planification à l'échelle régionale est d'encourager les coopérations entre territoires ruraux et urbains et la mise en place d'un échange et d'un dialogue permanent sur la planification régionale et sur les grands projets stratégiques.

L'analyse de l'état des lieux apporte des éclairages intéressants sur le positionnement de l'espace régional dans le territoire national et européen, reconnaissant le socle des dynamiques démographiques et économiques. Il est constaté que le SRADDET n'ajoute pas de contraintes à un cadre réglementaire déjà contraignant car il reprend les politiques sectorielles déjà existantes. La longueur et la complexité rend toutefois le document lourd à appréhender et sa lecture manque parfois de fluidité.

Plusieurs remarques d'ordre général ou relatif à la rédaction du document peuvent être exprimées. En effet, la formulation de certains objectifs ou règles doit être précisée ou être plus prudente compte tenu des effets juridiques sur nos documents d'urbanisme.

Concernant l'objectif relatif au principe de « Zéro artificialisation nette » (ZAN), il est à noter que la loi Climat et résilience n'est pas encore votée : la prise en compte dans le document de cette notion non stabilisée juridiquement interroge en particulier concernant la méthode et les partenaires avec lesquels le travail sera conduit. Estuaire et Sillon souhaite que le document indique le fait que cette notion doit être mise en œuvre de manière différenciée en fonction de particularités des territoires (les territoires ne sont pas homogènes en termes d'attractivité, de consommation passée, de besoins, de contraintes ...).

De plus, au regard des études complémentaires attendues ou nécessaires pour répondre aux exigences de mise en compatibilité sur certaines règles, on peut s'interroger sur la charge supplémentaire attendue en ingénierie ou en investissement financier pour les mener. Si les ambitions territoriales sont clairement définies, et même si elles sont partagées sur les grands principes, il va être nécessaire que la Région accompagne financièrement les territoires pour les mettre en œuvre.

Estuaire et Sillon appelle également à la vigilance sur l'impact de la crise sanitaire et économique en cours, les grands principes du SRADDET ont été écrits fin 2019 – début 2020 dans un contexte différent.

Au-delà de ces éléments généraux, certains objectifs ou règles nécessitent des adaptations, précisions ou suscitent des réserves. Elles sont développées en annexe jointe à la présente délibération. Estuaire et Sillon demande expressément que ces réserves soient prises en compte dans la version définitive du SRADDET qui sera adopté par la Région des Pays de la Loire.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident par 30 voix pour et 5 abstentions :

- D'EMETTRE un avis favorable avec réserves expresses au projet de SRADDET des Pays de la Loire assorti des remarques présentées en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **ANNEXE**

### **I. Remarques d'ordre général**

#### **Sur les objectifs et les règles :**

Le caractère prescriptif annoncé est précisé uniquement sur les règles du SRADDET ; or les objectifs ont aussi une valeur juridique dans un rapport de prise en compte pour les SCOT et les PLU.

Certains objectifs chiffrés auraient pu trouver leur place dans l'énoncé des règles (comme c'est le cas sur le chapitre Déchets) pour donner plus d'ambition au document. A l'inverse, certains objectifs sont imprécis et semble relever de l'orientation sans que l'on sache vraiment comment les prendre en compte. Le dialogue entre les deux documents (objectifs et règles) et donc leur lecture, s'en trouvent complexifiés.

#### **Sur les indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Dans les objectifs, certaines données chiffrées sont intégrées sans que l'on sache vraiment quelle en sera l'évaluation. A ce titre, le rapport parle bien de « construire » des outils de suivi et d'évaluation et intègre des propositions très hypothétiques. Il est difficile pour la collectivité de savoir exactement sur quels critères elle sera évaluée. De même, si certains accompagnements existent déjà, il sera indispensable que la Région propose de nouveaux outils d'accompagnement permettant la mise en œuvre du SRADDET dans les territoires.

A l'inverse, dans les règles, les indicateurs d'évaluation sont quant à eux très précis et amènent à interroger sur les effets attendus dans les SCOT et PLU. Ils sont d'ailleurs dénommés « indicateurs de compatibilité ». L'effet sera qu'en cas de défaut sur la mise en place de ce moyen, il pourrait être conclu que le SCOT ou le PLU(i) n'est pas compatible.

## II. Remarques particulières

Les remarques particulières sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

### OBJECTIFS

Objectifs du SRADDET	Remarques
<b>I - CONJUGUER ATTRACTIVITE ET EQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE</b>	
<b>A. ASSURER L'ATTRACTIVITE DE TOUS NOS TERRITOIRES EN PRIORISANT SUR LES PLUS FRAGILES</b>	
1. Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale	L'armature territoriale du SRADDET, qui intègre les communes comme pôles structurants locaux, constitue un cadre de référence pour les documents de planification et en particulier les SCOT afin de prioriser les projets d'urbanisation au sein des polarités. Cependant le SRADDET ne doit pas enfermer le maillage territorial à l'échelle de la région en contraignant la planification localement, l'armature territoriale locale doit être définie par le SCOT et les pôles structurants locaux doivent être confortés par les pôles de proximité en relais. Leur développement sera précisé à l'échelle de chaque intercommunalité en s'inscrivant dans le respect des objectifs d'armature urbaine affirmés par le SCoT.
2. Développer un urbanisme préservant la santé des Ligériens	
3. Contribuer à une offre de logements favorisant mixité sociale et parcours résidentiel et adaptée aux besoins d'une population diversifiée	L'objectif chiffré de production est de 24 000 logements par an d'ici 2030. Estuaire et Sillon note la volonté de prioriser la réhabilitation de l'existant dans les centralités grâce notamment au Pacte régional de ruralité.
4. Maintenir une présence effective et adaptée des services du quotidien	
5. Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire	
6. Mieux intégrer les zones économiques et commerciales au projet de territoire	Objectif de modération de la consommation d'espace : stratégie économique en cours.
7. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un moteur d'innovation pour le développement des Pays de la Loire	
<b>B. CONSTRUIRE UNE MOBILITE DURABLE POUR TOUS LES LIGERIENS</b>	
8. Développer les transports collectifs et leur usage	
9. Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)	
10. Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses	
11. Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité	
12. Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route	
<b>C. CONFORTER LA PLACE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DES PAYS DE LA LOIRE</b>	
13. Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau de villes au bénéfice de l'ensemble du territoire ligérien	

Objectifs du SRADDET	Remarques
14. Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées	
15. Promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante	
<b>II - RELEVER COLLECTIVEMENT LE DEFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRESERVANT LES IDENTITES TERRITORIALES LIGERIENNE</b>	
<b>A. FAIRE DE L'EAU UNE GRANDE CAUSE REGIONALE</b>	
16. Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête	
17. Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau	
<b>B. PRESERVER UNE REGION RICHE DE SES IDENTITES TERRITORIALES</b>	
18. Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux	<p>Quel accompagnement de la Région matière de tourisme, de cartographie de secteurs à enjeux, d'anticipation des besoins fonciers ?</p> <p>La collectivité n'y retrouve pas un objectif mais plutôt plusieurs orientations qui se rapprochent de la recommandation voire de la règle.</p>
19. Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques	<p>Il est demandé la réalisation d'études paysagères et patrimoniales préalablement à la réalisation des PLU. Quel soutien sera apporté aux territoires ?</p>
20. Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée	
<b>C. AMENAGER DES TERRITOIRES RESILIENS EN PRESERVANT NOS RESSOURCES ET EN ANTICIPANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
21. Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050	<p>Il faut intégrer les infrastructures au respect du ZAN et pas uniquement faire porter l'effort sur l'habitat et l'activité économique.</p> <p>Rien n'est dit sur la définition de l'artificialisation nette : quels critères, quelles modalités d'évaluation ?</p> <p>Rien n'est dit sur la compensation : comment est-elle possible, à quelles conditions et à quelle échelle ?</p> <p>L'enjeu de gestion économe du foncier doit en effet être appréhendé à une échelle plus large que celle des intercommunalités couvertes par un PLUi, voire celle d'un SCOT. C'est bien en fixant des règles communes strictes pour limiter les extensions urbaines et privilégier le renouvellement urbain que l'objectif du ZAN sera atteint à une échelle régionale, dans le respect des objectifs nationaux.</p>
22. Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité	<p>La connaissance de l'état et de l'évolution des terres agricoles passent par la mise en œuvre d'un atlas qui dépasse le cadre communautaire. Un véritable outil de suivi supra territorial s'avère nécessaire tant les évolutions sont parfois difficiles à appréhender.</p>
23. Préserver les paysages, les espaces	Cet objectif est très détaillé et semble relever de

Objectifs du SRADET	Remarques
naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire	la règle.
24. Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique	
25. Prévenir les risques naturels et technologiques	
26. Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les ligériens	
<b>D. TENDRE VERS LA NEUTRALITE CARBONE ET DEPLOYER LA CROISSANCE VERTE</b>	
27. Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture	Certains objectifs chiffrés devraient être énoncés dans le fascicule de règles.
28. Devenir une région à énergie positive en 2050	
29. Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage	Certains objectifs chiffrés devraient être énoncés dans le fascicule de règles.
30. Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources	

## REGLES

Règles du SRADET	Remarques
<b>Aménagement – Egalité des territoires</b>	
1. REVITALISATION DES CENTRALITES	Il faut rappeler que ce sont les SCOT qui définissent à leur échelle, et en fonction du contexte local, leur armature territoriale, au regard du projet et de la stratégie de développement.  Le niveau « pôle local » de l'armature territoriale doit être supprimée de l'annexe sur l'armature territoriale.
2. PRESERVATION ET DEVELOPPEMENT DE LA NATURE DANS LES ESPACES URBANISES	Il faut préciser la demande de réflexion sur les « systèmes éco-systémiques » : quelle est l'échelle ?
3. ADAPTATION DE L'HABITAT AUX BESOINS DE LA POPULATION	
4. GESTION ECONOMOME DU FONCIER	Il faut supprimer ce qui est déjà demandé par le code de l'urbanisme aux documents : l'évaluation de la consommation d'espaces sur les 10 dernières années est obligatoire pour les PLUi et les SCOT / l'encadrement et le conditionnement des extensions est déjà une possibilité.  Rien n'est dit sur la compensation : comment est-elle possible, à quelles conditions et à quelle échelle ?  Il est demandé aux SCOT d'imposer des études spécifiques aux PLUi pour encadrer les extensions urbaines : ce n'est juridiquement pas possible.

Règles du SRADET	Remarques
	<p>Sur l'observation de l'artificialisation :  <u>La méthode de calcul</u> si elle doit être commune à l'échelle régionale doit être co-construite, parfaitement lisible et partagée.  L'observatoire régional doit s'appuyer sur les observatoires locaux existants des Agences d'urbanisme.</p> <p>Il faut assurer la cohérence de définition du ZAN avec le projet de loi Climat et Résilience.</p> <p>Il faut assurer la cohérence de la définition de l'enveloppe urbaine avec celle définie dans les SCOT.</p> <p>Concernant les indicateurs et les outils de suivi de l'artificialisation, il faut assurer la cohérence avec la méthode et les outils utilisés dans les SCOT.</p>
<p>5. PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES RESSOURCES d'ALIMENTATION</p>	<p>Quelle méthode est attendue pour « identifier les espaces agricoles à pérenniser » ? faut-il les cartographier et comment assurer une cohérence entre territoires ?</p> <p>Il est demandé d'assurer la mise en œuvre de la compensation agricole collective. Quelles sont les modalités ? Il n'est pas du rôle du SCOT de gérer la compensation agricole collective.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation indiquent l'établissement d'un diagnostic agricole avec l'analyse du potentiel agricole. Quel soutien sera apporté aux territoires ?</p>
<p>6. AMENAGEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITES</p>	<p>Il aurait été intéressant de retrouver les éléments contenus dans les objectifs sur le foncier notamment économique.  Il faut réaffirmer qu'il faut favoriser la densification et développer des démarches environnementales ambitieuses.</p>
<p>7. INTEGRATION DES RISQUES DANS LA GESTION ET L'AMENAGEMENT DU LITTORAL</p>	
<p>8. COUVERTURE NUMERIQUE COMPLETE</p>	
<p><b>Transports et mobilités</b></p>	
<p>9. DEPLACEMENTS DURABLES ET ALTERNATIFS</p>	<p>Quel accompagnement de la Région est proposé pour la constitution des stratégies globales à l'échelle des bassins de mobilité ?</p>
<p>10. INTERMODALITE LOGISTIQUE</p>	<p>Une réflexion globale à l'échelle régionale pourrait être engagée sur ces plateformes très consommatrices d'espaces.</p>
<p>11. ITINERAIRES ROUTIERS D'INTERET REGIONAL</p>	<p>La question de l'optimisation des infrastructures en cohérence avec l'article R.4251-4 aurait pu être abordée notamment par la mise en œuvre ou l'expérimentation de voies réservées au covoiturage.</p> <p>Il est important d'actualiser la carte des routes</p>

Règles du SRADDET	Remarques
	d'intérêt régional au regard de l'avancement de l'étude franchissement conduite par la Région.
12. RENFORCEMENT DES POLES MULTIMODAUX	Concernant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), il y est fait référence à plusieurs reprises sans que soit précisé de quel PEM il s'agit, ni les critères et les motifs de leur classification.
13. COHERENCE ET HARMONISATION DES SERVICES DE TRANSPORTS	
<b>Climat, Air, Energie</b>	
14. ATTENUATION ET ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Les indicateurs précisent qu'il est attendu un diagnostic sur la vulnérabilité du territoire. Quel soutien sera apporté aux territoires ?
15. RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET CONSTRUCTION DURABLE	
16. DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	Il est demandé un diagnostic énergétique et un diagnostic de sensibilité paysagères et patrimoniales. Quel soutien sera apporté aux territoires ?
17. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR	Il faut ajouter un volet « prévention » L'identification « du niveau d'exposition des populations aux polluants réglementés et non réglementés » n'est pas faisable à l'échelle d'un SCOT.
<b>Biodiversité, Eau</b>	
18. DECLINAISON DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE	Il faut rappeler que les SCOT doivent décliner localement la trame verte et bleue régionale. L'articulation entre les objectifs très détaillés et les règles très succinctes manque de lisibilité.
19. PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	Il faut ajouter à la préservation des espaces réservoirs de biodiversité et des corridors d'échelle régionale, la possibilité d'aménagement et d'urbanisation dans le respect de la trame bocagère.
20. EVITER/REDUIRE/COMPENSER	Cette séquence est un principe inhérent aux projets, la règle spécifique interroge. A quels projets cette mutualisation s'applique-t-elle ? Quel accompagnement est proposé par la Région ?
21. AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	
22. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU	
23. GESTION DES INONDATIONS ET LIMITATION DE L'IMPERMEABILISATION	
24. PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	Il est nécessaire de rappeler également le principe E/R/C conformément au SDAGE en vigueur.
<b>Déchets</b>	
25. PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	
26. LIMITATION DES CAPACITES DE STOCKAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS ET ADAPTATION DES INSTALLATIONS	
27. GESTION DES DECHETS ET ECONOMIE	La traduction dans le PLUi semble peu évidente

Règles du SRADDET	Remarques
CIRCULAIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	en matière d'anticipation et de mobilisation des outils fonciers.
28. REDUCTION DES BIODECHETS ET DEVELOPPEMENT D'UNE GESTION DE PROXIMITE	
29. PREVENTION, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS DE CHANTIER	
30. GESTION DES DECHETS DANS LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES	

Voir dossier complet joint.

## 2- OFFICE DE TOURISME ESTUAIRE ET SILLON : TARIFS 2021

**Rapporteur :** Monsieur Yan COURIO, Vice-président délégué au tourisme et à l'action culturelle

### **RAPPEL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2017, créant la « Régie de l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon » à compter du 31 mars 2017,

Considérant que l'Office de Tourisme assure, dans le cadre de ses missions, la commercialisation de produits touristiques.

Il est proposé d'appliquer les tarifications de l'Office de Tourisme, selon les modalités suivantes :

### **Ventes de produits (tarifs en vigueur 2021) :**

Topoguide Randonnées Estuaire et Sillon	
Complet	5€
Fiche à l'unité	0,50€
Visionneuse Pocket « 100 ans du barrage »	2 €
Livres	Cf. annexe à la présente délibération
Box Loire Atlantique Développement	
- LA Box activités	49 €
- LA Box séjour	159 €
Cartes postales	0,50 € l'unité
Cartes de pêches	
Carte interdépartementale	100€
Carte majeur	77 €
Carte mineur	21 €
Carte hebdomadaire	33 €
Carte journalière	12 €
Carte découverte femme	35 €
Carte découverte (- 12 ans)	6 €

Carte parrainage Mineur	10,50€
Carte parrainage -12 ans	Gratuit

**Billetterie (Prix publics 2021 ou Tarifs préférentiels accordés par convention à l'Office de tourisme Estuaire et Sillon pour 2021) :**

SPL Loirestua- Terre d'estuaire Le Centre de découverte	Entrée adultes 9,50€ Entrée enfants 6 à 12 ans 6,50€ Entrée enfants – 6 ans gratuit Tarif réduit 8€ Pass Famille 29€
SPL Loirestua- Terre d'estuaire Croisières inédites	Adultes 31€ Enfants 3 à 12 ans 26€
Croisières inédites Apéritives	Adultes Tarif en attente Enfants 3 à 12 ans Tarif en attente
Saint Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT)	
Escal' Atlantic	13€ (adultes) / 7 € (4-17 ans)
Sous- marin Espadon (à partir de juillet 2021)	10€ (adultes) / 5,50 € (4-17 ans)
Ecomusée	4€ (adultes) / 2,50 € (4-17 ans)
EOL	5€ (adultes) / 3 € (4-17 ans)
PassTransat' : Escal'Atlantic + Ecomusée	15€ (adultes) / 7,50 € (4-17 ans)
Pass Ecluse : sous-marin Espadon + Eol	15€ (adultes)/ 7,50€ (4-17 ans)
Chantiers de l'Atlantique/Airbus/Port	16€ (adultes) / 8,50 € (4-17 ans)
Pass Embarquement : Escal'Atl + entr.	25€ (adultes)/12,50€ ((4-17 ans)
Croisière apéritive : Accords maritimes	23€ (adultes) / 12 € (4-17 ans)
Croisière découverte : le Port, vues d'Est.	23€ (adultes) / 12 € (4-17 ans)
Croisière découverte en journée	23€ (adultes) / 12 € (4-17 ans)
Croisière découverte nocturne	23€ (adultes) / 12 € (4-17 ans)
Le Voyage à Nantes/Marine et Loire : Croisières ESTUAIRE	38 € A/R (adultes) ; 25,50€ A/R (-18 ans) ; 5€ A/R (0 à 3 ans) 25,50€ un trajet (adultes) ; 15€ un trajet (-18 ans) ; 3€ (0à 3 ans)
Planète Sauvage	Adultes 24 € Enfants 3 à 12 ans 17,50 €
Océarium Le Croisic	Adultes 13,90€ Enfants 3 à 12 ans 10,90€
Légendia Parc	Adultes 18,50€

	Enfants 3 à 12 ans	13€
Puy du Fou	Adultes	43€
	Enfants 3 à 13 ans	32€

**Autres :**

Commissionnement billetterie	
Légendia Parc	8%
Saint Nazaire Agglomération Tourisme	10%
Planète sauvage	8 %
Puy du Fou	10 % ou 7% (réservation par téléphone)
Océarium Le Croisic	10 %
Marine et Loire	10%
LA Box	10 %
Caution prêt de GPS	150 €
Caution prêt de MP4	30€

**A noter :** Les animations 2021 proposées par l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon seront proposées au public gratuitement

- Campement médiéval (au domaine de l'Escourays à Prinquiau),
- Visites guidées : « la balade des roselières » à Lavau sur Loire, l' « escale à Cordemais », la « découverte des marais à vélo » à Saint Etienne de Montluc, la visite ludique de l'Escourays à Prinquiau,
- Animation « les oiseaux des marais », à Lavau-sur-Loire
- Animation « balades botaniques à la Chapelle-Launay et Prinquiau,
- Escapes Games : au Couvent des Cordeliers à Savenay « Le Mystère de la vieille Boite », à Saint Etienne de Montluc « Sauvez la fête des jonquilles »,
- Escape Games / jeux de piste en extérieur : au Temple de Bretagne et à Cordemais,
- La Fête du vélo (à Saint Etienne de Montluc),
- Fil o Lac (au Pôle de Loisirs du Lac, à Savenay)
- ...

**CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

☛ D'APPROUVER les tarifs 2021, tels qu'indiqués ci-dessus et tels qu'annexés à la présente délibération, relatifs aux ventes de produits, à la billetterie, aux animations et aux autres prestations de l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon.

## ANNEXE

N°	Titre	Date	Prix
<b>Les Annales Savenaisiennes</b>			
N°1	L'Histoire d'une ville à la Campagne	Juillet 2006	10 €
N°4	Mosaïque	Sept 2009	10 €
N°5	Mosaïque	Sept 2010	10 €
N°6	Mosaïque	Sept 2011	10 €
N°7	Mosaïque 2012	Sept 2012	10 €
N°9	Mosaïque 2014	Sept 2014	12 €
N°10	Mosaïque 2015	Sept 2015	9,50 €
<b>Le Sav' et vous</b>			
N°2	Un barrage à Savenay		2€
N°5	La fin des travaux du barrage		2 €
N°6	Les Cordeliers ont 600 ans		2 €
<b>Chroniques du Pays de Coislin</b>			
1989	Coislin Chroniques d'un pays		19 €
N°4	Coislin Chroniques d'un pays		19 €
N°6	Chroniques du pays de Campbon et du Sillon de Bretagne		19 €
N°7	Chroniques du pays de Campbon et du Sillon de Bretagne		19 €
N°8	Chroniques du pays de Campbon et du Sillon de Bretagne		19 €
N°10	14-18 Les Campbonnais dans la Grande Guerre		19 €
N°12	Chroniques du pays de Campbon et du Sillon de Bretagne		19 €

Titre	Auteur	Date	Prix
Contes et légendes	Stéphane Glotin	Juin 2012	16 €
Guide des Marais Estuariens	Estuarium	Mai 2012	4 €
Saint-Hilaire du tertre	D.Andrejewski, V. Daboust	1995	6,10 €
Abbaye de Blanche Couronne	D.Andrejewski	1995	8 €

L'Estuaire vu du fleuve	Estuarium	2007	4 €
150 ans de chemin de fer de 1857 à 2007	Groupe d'histoire locale- Amicale Laïque de Savenay	2006	24 €
La Chapelle-Launay Sentinelle sur le Sillon	Mairie de la Chapelle- Launay	2014	14 €
Galops d'Estuaire	François Poupet	2003	9,15 €
Savenay 1917-1919 24 mois au rythme américain	C. Hussenot-Plaisance	1988	12,20 €
Savenay jeune lycée/Vieux mur	Asso du lycée de Savenay	2012	24 €
Savenay 1914-1918 des souvenirs retrouvés (réédition 2017)	Monique Egalon et Guillaume Sauzereau	2009	26 €
Malville, carrefour de chemins antiques	Guillaume Sauzereau et Yannick Boucaud	2015	22 €
Mini nouvelles d'amour	Edith Lamarié-Raffé	2015	5 €
Le Rêve de Marcel, une année à la Ducherais	Thé Calmégane	2014	10 €
Autour de la ligne de poche de Malville	Amicale laïque de Malville	2015	17 €
Trois générations d'agriculteur, Tome 1	Amicale laïque de Malville	2018	13 €
Trois générations d'agriculteur, Tome 2	Amicale laïque de Malville	2019	16 €
Savenay 1945-1948, la guerre est finie	Monique Egalon et Guillaume Sauzereau	2015	18 €
La Chronaisienne n°3 : l'Hôpital américain de Savenay (1917-1919)	Les Amis de l'histoire de Savenay	2017	15 €
Le Couvent des Cordeliers de Savenay	Groupe Ad'hoc	2019	15€
Prinquiau et le château de l'Escourays	Robert Bioteau et l'ARPE	2013	18 €
La Réddition : Bouvron 11 mai 1945	Commune de Bouvron	2016	14,50 €
L'Hôpital américain de Savenay (1917-1919) (DVD)	Les Amis de l'histoire de Savenay	2017	15 €
Loire-Atlantique : 100 lieux pour les curieux	Chloé Chamouton et Xavier Daniel	2018	15,5 €
Les Escapades Complices : la Rencontre des eaux	SPL Loirestua	2018	8 €
La Vélodyssée (Tome 1) : De Roscoff à Nantes	Itinérance à vélo	2013	18,50€
Carte Savenay (1122SB)	IGN	2016	13,20€
Carte Saint Etienne de Montluc (1124SB)	IGN	2016	13,20€
Atlas des plus belles voies vertes et véloroutes du Grand Ouest	Ouest-France	2018	20€
Carte Nantes/Saint-Nazaire (124)	IGN	2018	8,20€
La Loire à vélo, de Nevers à l'Atlantique	Chamina Edition	2020	15€
Randofiche : GR3 La Loire Sauvage	Comité départemental de randonnée pédestre	2020	4€

Topo-guide : la Loire-Atlantique à pied	Comité départemental de randonnée pédestre	2020	14,90€
La Fête des Jonquilles de Saint-Etienne de Montluc	Pascal Michel	2013	20€
L'Aurore s'est levée à Montluc	J.Y de la Patelière		9 €
Saint Etienne de Montluc	Syndicat d'initiative de St Etienne	1980	5 €
20 ans de pratique théâtrale 1990-2010	Atelier 44		10,5 €
Nantes dans la tourmente 1939-1944	Jocelyne Gille		8 €

### 3- TARIFS ENFANCE JEUNESSE ETE 2021 VEILLEES ET NUTEES ACCUEIL DE LOISIRS ET SEJOURS

**Rapporteur** : Madame Martine LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance-Jeunesse

Chaque été, en complément des propositions d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), des séjours de 3 à 5 jours sont proposés aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans. Les départs se font depuis Saint-Etienne de Montluc ou Malville, 13 séjours sont prévus pour 2021 (288 places).

Par ailleurs, d'autres activités ponctuelles peuvent être déployées sous le format de veillées ou nuitées, proposées aux enfants inscrits en ALSH et, en fonction des projets, ouvertes aux familles (parents, fratries..).

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 13 avril 2021,

Les tarifs proposés pour l'été 2021 sont les suivants :

➤ SEJOURS ENFANCE (6-12 ANS)

Tranches de QF	Tarif journée
0 - 350	11.60 €
351 – 500	14.33 €
501 – 600	15.00 €
601 – 700	16.60 €
701 – 800	20.00 €
801 – 930	21.80 €
931 – 1100	23.40 €
1101 – 1300	25.00 €
1301 et +	26.80 €

➤ SEJOURS JEUNESSE (10-17 ANS)

Tranches de QF	Tarif journée
0 - 350	12.60 €
351 – 500	14.40 €
501 – 600	16.20 €
601 – 700	18.00 €
701 – 800	21.60 €
801 – 930	23.40 €
931 – 1100	25.00 €
1101 – 1300	26.80 €
1301 et +	28.60 €

Pour les familles hors CCES, une majoration des tarifs de 10% sera appliquée.

➤ VEILLEES ET NUTEES ACCUEIL DE LOISIRS

En ce qui concerne les veillées, il est proposé que le coût soit applicable uniquement aux enfants inscrits à la structure. La gratuité est donc accordée aux parents accompagnateurs et aux éventuels frères et sœurs non inscrits, en raison du caractère convivial et festif de ce temps fort.

De plus, un tarif dégressif est appliqué pour ces deux activités en fonction du nombre de participants dans la fratrie.

Tranches de QF		Nuitée			Veillée		
		1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant
0	300	3.14 €	2.83 €	2.51 €	2.04 €	1.84 €	1.63 €
301	500	3.53 €	3.18 €	2.83 €	2.30 €	2.07 €	1.84 €
501	700	3.92 €	3.53 €	3.14 €	2.55 €	2.30 €	2.04 €
701	900	4.32 €	3.88 €	3.45 €	2.81 €	2.53 €	2.24 €
901	1100	4.71 €	4.24 €	3.77 €	3.06 €	2.75 €	2.45 €
1101	1300	5.10 €	4.59 €	4.08 €	3.32 €	2.98 €	2.65 €
1301	1500	5.49 €	4.94 €	4.39 €	3.57 €	3.21 €	2.86 €
1501	1800	5.89 €	5.30 €	4.71 €	3.83 €	3.44 €	3.06 €
1801	+ ∞	6.28 €	5.65 €	5.02 €	4.08 €	3.67 €	3.26 €

## CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER les tarifs 2021 des séjours, veillées et nuitées comme énoncés ci-dessus,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATION

### ♦ Décisions du Président

DATE	N°	SERVICE REFERENT	OBJET	CONTENU
23/03 /2021	13-2021	Enfance- Jeunesse	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS 44 POUR FAVORISER L'ACCUEIL D'ENFANT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES</b>	<b>Objet :</b> Autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS44).
23/03 /2021	14-2021	Aménagement de l'espace	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DSIL AU TITRE DE L'ANNEE 2021 RESTRUCTURATION ET AMELIORATION DE L'INTERMODALITE SUR LE PERIMETRE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL EN GARE DE SAVENAY REMPLACE LA DECISION N° 06/2021 DU 29 JANVIER 2021</b>	<b>Objet :</b> Solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DSIL pour la restructuration et l'amélioration de l'intermodalité sur le périmètre du pôle d'échanges multimodal en gare de Savenay. <b>Montant :</b> Part d'Estuaire et Sillon maître d'ouvrage en € HT : 39 600 € Subvention sollicitée en € HT : 158 400 € 80% TOTAL en € HT : 198 000 €
23/03 /2021	15-2021	Commande publique	<b>ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES – VILLAGE LE MATZ A SAVENAY</b>	<b>Objet :</b> Attribuer le marché de travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées du village du Matz à Savenay à l'entreprise SADE CGTH, sise 4 rue du Coutelier à Saint Herblain (44800). Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 9 semaines (hors congés et période de préparation de chantier comprise), à compter de la date fixée à l'ordre de service. <b>Montant :</b> Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant total estimé à 54 200,00 euros H.T., tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif.
01/04 /2021	16-2021	Développement	<b>ETUDES PREALABLES AVEC LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – LAD AVENANT N° 1 / OPERATION 12.530 AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES PORTE ESTUAIRE SECTEURS CENTRE ET EST</b>	<b>Objet :</b> Signer un avenant avec Loire Atlantique Développement (LAD) pour intégrer une nouvelle mission sur la partie Est, concernant le lancement et le suivi des relevés de géomètre, représentant un montant HT de 550.00 € - TTC 660.00 €.

		économique		<p><b>Montant</b> : le nouveau montant de la rémunération de Loire Atlantique Développement (LAD) à la somme de HT : 20 776.00 € VINGT MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE EUROS - TTC 24 931.20 € révisables.</p>
08/04 /2021	17-2021	Service Assainissement	<p><b>DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL AU TITRE DE L'ANNEE 2021 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</b></p>	<p><b>Objet</b> : Solliciter l'attribution de subventions dans le cadre de la DSIL pour la réalisation des travaux d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savenay, tranche 1 : Mise en séparatif de certaines portions du réseau de la Commune de Savenay en vue de supprimer un déversoir d'orage rue des Vendéens.</li> </ul> <p><b>Montant</b> estimé : 364 800.00 € HT Taux de subvention : 50% Subvention demandée : 182 400.00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Prinquiau : Protéger les usagers et le milieu naturel en réhabilitant le réseau d'assainissement</li> </ul> <p><b>Montant</b> estimé : 286 088.00 € HT Taux de subvention : 80% Subvention demandée : 228 870.00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Cordemais : Réhabilitation de la lagune de la Portrais</li> </ul> <p><b>Montant</b> estimé : 142 074.00 € HT Taux de subvention : 80% Subvention demandée : 113 659.00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Cordemais tranche 1 : Réhabilitation du réseau en vue de limiter les surverses sur le secteur de la Croix Morzel à Cordemais</li> </ul> <p><b>Montant</b> estimé : 87 486.00 € HT Taux de subvention : 80% Subvention demandée : 69 988.00 €</p>

#### ♦ Décisions du Bureau

DATE	N°	SERVICE REFERENT	OBJET	CONTENU
23/03 /2021	08-2021	Commande publique	<p><b>ATTRIBUTION DU CONTRAT-CADRE D'ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (P.I.G.) DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LE MAINTIEN A DOMICILE DE LA CCES 2021-2023</b></p>	<p><b>Objet</b> : Attribuer le contrat-cadre d'animation et de suivi du programme d'intérêt général (P.I.G.) de lutte contre la précarité énergétique et de maintien à domicile à l'entreprise SOLIHA, sise 12 rue de la Haltinière à Nantes (44300), au vu du rapport d'analyse et des critères d'attribution fixés au règlement de consultation.</p> <p><b>Montant</b> : Le montant estimé du marché est évalué à 55 000,00 euros H.T. par an, tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif et sur la base de 56 propriétaires identifiés. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.</p>

23/03 /2021	09-2021	Commande publique	<b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-004 DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE LA PORTRAIS A CORDEMAIS</b>	<p><b>Objet</b> : Attribuer le marché de travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la Portrais à Cordemais, à l'entreprise CHAUVIRE TP, sise la Cocaudière à MAUMUSSON (44540). Le contrat est passé pour une durée de 5 mois. Les travaux débuteront à compter de la date fixée à l'ordre de service.</p> <p><b>Montant</b> : Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire, selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant de 132 000,00 euros H.T.</p>
23/03 /2021	10-2021	Commande publique	<b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN CAMION BENNE D'OCCASION A MOTEUR DIESEL POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES</b>	<p><b>Objet</b> : Attribuer le marché de fourniture d'un camion benne d'occasion à moteur diesel pour la collecte des ordures ménagères à la société, FAUN ENVIRONNEMENT, sise 625 rue du Languedoc à GUILHERAND-GRANGES (07502). Le contrat est passé pour une durée de 1 mois, à compter de la notification du marché. Le camion devra impérativement être livré avant le 30 avril 2021.</p> <p><b>Montant</b> : Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire, selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant de 105 000,00 euros H.T.</p>

Rémy NICOLEAU

Président

